

## CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 12 DECEMBRE 2017

### PROCÈS-VERBAL

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>
<p><b>Membres de droit :</b></p> <p>Alain DESRAYAUD</p> <p><b>Collège A – Enseignants :</b>            Augustin AYNES            Marie-Alice CHARDEAUX            Simon GILBERT            Claire MARZO            Pierre de MONTALIVET</p> <p><b>Collège B – Personnels BIATSS</b></p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p><b>Collège C – Doctorants</b></p> <p>Danielle ROJAS</p>		<p>Paul GROSSER            Gérard TEBOUL            Alexandre MAITROT DE LA            MOTTE            Anastasia ILIOPOULOU            Nathalie PETERKA            Christine POMMEL</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h20 sous la présidence du Professeur Simon GILBERT.

Après avoir excusé les membres absents, le Professeur Simon GILBERT remercie, au nom de l'Equipe MIL, le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE pour les réalisations scientifiques et l'augmentation des ressources financières obtenues sous sa direction.

### **1. *Approbation des procès-verbaux des Conseils de laboratoire des 7 et 29 septembre 2017***

Après consultation des membres présents, les procès-verbaux des deux précédents conseils de laboratoire sont approuvés à l'unanimité.

### **2. – *Désignation des responsables d'axes***

Le Professeur Simon GILBERT rappelle aux membres du Conseil que l'Equipe avait initialement confié la responsabilité de l'axe Marchés aux Professeurs Jean SIRINELLI et Frédéric BICHERON ; celle de l'axe Institutions au Professeur Pierre de MONTALIVET et à Vincent MAZEAUD ; celle de l'axe Libertés aux Professeurs Anastasia ILIOPOULOU-PENOT et Alain DESRAYAUD. Il note que les Professeurs Augustin AYNES et Stéphane DE LA ROSA se sont portés volontaires pour assurer les fonctions de responsables de l'axe Marchés. Rapportant les propos tenus lors d'une réunion organisée la veille au sein de l'Université, il souligne toutefois l'importance accordée par l'HCERES au respect de la parité dans le cadre de la gouvernance des entités de recherche. **Sur sa proposition, le Conseil décide que la désignation des responsables des axes de recherche de l'Equipe est reportée au prochain conseil de laboratoire ; que ce conseil sera précédé d'une consultation de la section de droit privé, dont devra ressortir la présentation d'un nombre suffisant de candidates.**

### **3. *Campagne d'évaluation des entités de recherche de l'UPEC***

Le Professeur Simon GILBERT livre aux membres du Conseil les informations relatives au déroulement de la campagne d'évaluation des entités de recherche de l'UPEC, qui lui ont été communiquées au cours d'une réunion organisée par l'HCERES.

Rapportée aux critères précédemment retenus par l'AERES, l'évaluation à venir se signale par le renforcement de sa dimension qualitative. Par-delà la prise en compte de la qualité des produits et activités de recherche, elle portera sur l'organisation et la vie de l'unité, autrement dit, sur les procédures que l'Equipe aura instaurées pour rationaliser son fonctionnement et garantir la bonne gestion de son budget. Elle suppose également que l'Equipe MIL définisse son projet et sa stratégie scientifique pour les 5 années correspondant à la période d'habilitation.

A la différence de la précédente campagne, le dossier élaboré par l'Equipe devra intégrer une sélection de ses travaux les plus significatifs, en lieu et place d'une liste complète des publications de ses membres. L'un des objectifs de l'évaluation est de déterminer l'identité scientifique de l'Equipe. Celle-ci doit être établie d'après la nature des recherches (fondamentales ou appliquées) effectuées en son sein. Le Professeur Augustin AYNES estime que la valorisation de la recherche appliquée par l'HCERES ne peut qu'être bénéfique pour l'Equipe MIL, dans la mesure où la recherche juridique relève pleinement de cette catégorie. Le Professeur Simon GILBERT approuve cette remarque, tout en précisant que la recherche en droit s'étend à un ensemble de réflexions historiques et doctrinales, qui s'apparentent aux recherches « fondamentales » également prises en compte par l'HCERES.

Il est prévu que l'évaluation s'effectue au regard de l'« écosystème » auquel s'intègre l'Equipe MIL. Cette perspective explique l'importance que l'HCERES accordera à l'investissement des membres de l'Equipe dans les projets scientifiques communs aux entités de recherche de l'UPEC. Le Professeur Simon GILBERT rappelle que l'objectif tendant à la réduction des interlocuteurs scientifiques de l'Etat se traduit, en pratique, par une politique nationale de recherche dont le résultat attendu est la limitation du nombre de laboratoires et la multiplication des fusions ; qu'à ce titre, il conviendra d'anticiper les observations que l'HCERES ne manquera pas de formuler relativement à la création de la nouvelle équipe de recherche.

Au cours de la discussion, une réflexion est engagée sur la nature des pratiques à mettre en œuvre, au sein de l'Equipe, pour veiller à l'intégrité scientifique de ses travaux, dont la garantie figure parmi les critères d'évaluation de l'HCERES. Est notamment évoquée la possibilité d'élaborer des procédures de sélection des conférenciers dans le cadre des colloques organisés par l'Equipe.

#### **4. Exécution budgétaire pour l'année 2017**

Le Conseil de laboratoire procède à l'examen de l'état financier de l'Equipe établi le 11 décembre. Interrogé sur les sommes inscrites sur ce document, Johan MENICHETTI précise au Conseil que le montant de 3276 euros, présenté comme la part de budget encore disponible, ne tient pas compte des frais de transport et d'hébergement avancés par le Professeur Pierre de MONTALIVET, et dont la prise en charge avait été validée par l'Equipe le 9 septembre dernier. Ces frais étant en cours de remboursement, il convient en réalité de compter sur 987 euros.

#### **5. Dépenses et projets scientifiques pour l'année 2018**

**Le Conseil de laboratoire valide le remboursement, au titre de son budget de l'année 2017, des frais de déplacement engagés par les Professeurs Frédéric BICHERON et Romain BOFFA occasionnés par leur participation à un colloque organisé par l'ITAM (Mexique) sur la réforme du droit de la responsabilité civile, soit un montant de 2140 euros. A cette prise en charge, est ajoutée celle de trois nuits d'hôtel, à hauteur de 200 euros.**

**Après examen de la demande adressée au Professeur Simon GILBERT par le Professeur Arnaud de NANTEUIL, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 450 euros, des frais de déplacement et d'hébergement occasionnés par sa participation à une réunion de l'International Law Association organisée à Rome au mois de février 2018.**

Le Professeur Simon GILBERT présente aux membres du Conseil une demande de financement formulée par le Professeur Anastasia ILIOPOULOU-PENOT, en sa qualité de responsable des Relations Internationales du réseau Themis. Cette demande concerne deux déplacements, à Saint-Gallen et à Singapour, occasionnés par la réunion des coordinateurs pédagogiques de ce réseau, et correspondant à une dépense d'environ 2100 euros. Le DOYEN observe que cette dépense relève, par sa nature, du budget de la Faculté consacré à l'enseignement. A l'issue de la discussion, **le Conseil invite le Professeur Anastasia ILIOPOULOU à s'adresser aux services financiers de la Faculté pour obtenir la prise en charge de ses frais sur le budget « enseignement » de la Faculté de Droit.**

Le Professeur Simon GILBERT évoque la participation financière de l'Equipe MIL à l'organisation des colloques annuels de l'Association du Master de Fiscalité de la Faculté de Droit. Répondant aux interrogations du Professeur Augustin AYNES, il souligne que l'intervention régulière de membres de l'Equipe MIL à ces colloques est à même de justifier ce soutien financier. A l'issue de la discussion, **le Conseil donne son accord de principe pour la participation financière de l'Equipe MIL au prochain colloque de l'Association de Droit Fiscal, à hauteur de 800 euros, sous réserve que ces frais ne puissent être pris en charge sur le budget « enseignement » de la Faculté.**

Le Conseil examine le dossier de candidature à l'appel d'offres « Manifestations scientifiques 2018 » de l'UPEC, établi par le Professeur Stéphane DE LA ROSA pour le financement d'un séminaire sur les principes du droit des contrats publics en Europe, qui se tiendra à la Faculté de Droit les 8 et 9 février 2018, et fournira la matière d'une publication. Le Professeur Pierre De MONTALIVET signale aux membres du Conseil que ce projet scientifique fera l'objet d'un financement de l'Université, à hauteur de 1500 euros. **A partir des éléments d'information dont il dispose, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera au financement du projet élaboré par le Professeur Stéphane DE LA ROSA à hauteur de 5000 euros, sous réserve d'un cofinancement de l'Université de Valenciennes, tel que celui-ci est annoncé dans le dossier de candidature.**

**Sur l'initiative de Danielle ROJAS, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procèdera au financement d'une réunion d'accueil des nouveaux doctorants organisée au début de l'année 2018, à hauteur de 200 euros.**

**Après examen de la liste des abonnements périodiques de l'Equipe MIL pour l'année 2017, le Conseil valide la reconduction de ces abonnements pour l'année 2018.**

**Après examen du devis obtenu par Nicolas GABAYET, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procèdera au financement de la publication des actes du colloque organisé en avril 2017 sur le thème « La prise de position provoquée en droit administratif », soit un montant de 2743 euros.**

**Sur la proposition du Professeur Simon GILBERT, le Conseil donne son accord pour l'organisation d'un séminaire annuel, consacré au thème des doctrines.**

Le Professeur Simon GILBERT informe les membres du Conseil qu'une demande d'achat d'ordinateur lui a été adressée par un membre de l'Equipe MIL. Il exprime ses réserves sur l'opportunité de procéder à un tel achat, compte tenu du précédent qu'il pourrait créer, et du risque d'épuisement rapide du budget de l'Equipe si une telle pratique venait à se généraliser. Sur sa proposition, le Conseil décide de ne pas donner de suite à cette demande.

Le Professeur Simon GILBERT propose qu'un point du prochain conseil de laboratoire soit consacré à l'amélioration de la gouvernance de l'Equipe et des règles de bonne gestion de son budget. Il est convenu qu'une réflexion sera engagée sur ce thème au sein de l'Equipe, en vue de la prochaine réunion. Au cours de la discussion, Danielle ROJAS se propose notamment de rassembler et transmettre à Johan MENICHETTI les suggestions d'achat d'ouvrages émanant des doctorants rattachés à l'Equipe MIL.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h20.

En Faculté, le 12 décembre 2017